



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DEUX-SÈVRES

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°79-2016-092

PUBLIÉ LE 1 AOÛT 2016

Sommaire

Préfecture des Deux-Sèvres

79-2016-07-27-003 - 27-07-16 liste modifiée personnes habilitées Jury examen diplômes
funéraires PREF-DRLP1 (2 pages)

Page 3

Préfecture des Deux-Sèvres

79-2016-07-27-003

27-07-16 liste modifiée personnes habilitées Jury examen
diplômes funéraires PREF-DRLP1

liste modifiée des personnes habilitées pour le Jury d'examen des diplômes funéraires

PRÉFET DES DEUX-SÈVRES

Préfecture
Direction de la Réglementation et des Libertés Publiques
Bureau des Elections et de l'Administration Générale

**Arrêté modificatif
fixant la liste des personnes habilitées
à exercer les fonctions de membres du jury de l'examen
pour la délivrance des diplômes de certaines professions funéraires**

**Le Préfet des Deux-Sèvres
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite**

VU le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2223-25-1 et D 2223-55-2 à D 2223-55-17 ;

VU le code du travail, notamment les articles L 6352-1 et suivants, relatifs à la déclaration de prestations de formation professionnelle ;

Vu le décret du Président de la République en date du 10 octobre 2014 portant nomination de M. Jérôme GUTTON, en qualité de Préfet des Deux-Sèvres ;

Vu le décret du Président de la République en date du 21 décembre 2015 portant nomination de M. Didier DORÉ, en qualité de Sous-préfet, Secrétaire Général de la préfecture des Deux-Sèvres ;

VU le décret ministériel n° 2012-608 du 30 avril 2012 relatif aux diplômes dans le secteur funéraire ;

VU l'arrêté ministériel du 30 avril 2012 relatif aux diplômes dans le secteur funéraire ;

VU l'arrêté préfectoral du 11 janvier 2016 portant délégation de signature à M. Didier DORÉ, Secrétaire Général de la préfecture des Deux-Sèvres ;

VU l'arrêté préfectoral du 11 mars 2016 fixant, pour trois ans, la liste des personnes habilitées à exercer les fonctions de membres du jury de l'examen pour la délivrance des diplômes de certaines professions funéraires ;

VU la lettre de Mme la Présidente du Tribunal Administratif de POITIERS, reçue le 1^{er} juillet 2016, désignant un nouveau membre ;

VU le courriel de M. le Président de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat des Deux-Sèvre, reçu le 25 juillet 2016, désignant un remplaçant ;

SUR proposition de M. le Secrétaire Général de la Préfecture ;

ARRETE :

Article 1er : L'article 1 de l'arrêté préfectoral du 11 mars 2016 fixant pour trois ans, la liste des personnes habilitées à exercer les fonctions de membres du jury de l'examen pour la délivrance des diplômes de maître de cérémonie, conseiller funéraire et assimilé, dirigeant et gestionnaire d'une entreprise, d'une régie ou d'une association de pompes funèbres, est modifié ainsi qu'il suit (les modifications figurent en caractère gras) :

Membres désignés par le président de l'association des maires des Deux-Sèvres :

- M. Claude BALOGE, conseiller municipal de la commune de SAINT-MAIXENT-L'ECOLE
- M. Régis BILLEROT, maire de SALLES
- M. Jean-Martial FREDON, maire de SAINT-MARTIN DE BERNEGOUE

.../...

Membres désignés par le président du tribunal administratif de POITIERS :

- M. François-Joseph REVEL, premier conseiller
- **M. Olivier GUIARD, premier conseiller**

Membre désigné par le président de la chambre du commerce et d'industrie des Deux-Sèvres :

- M. Stéphane GEOFFROY, gérant des Pompes Funèbres et Marbrerie GEOFFROY à LEZAY

Membre désigné par le président de la chambre des métiers et de l'Artisanat des Deux-Sèvres :

- **Mme DESTEFANIS-DUPIN Nancy, secrétaire général-directeur des services**

Membres désignés par le président de l'université de POITIERS :

- M. Jean-Pierre FAURE, professeur en anatomie
- M. Jean-Pierre RICHER, professeur en anatomie

Membre désigné par le Préfet des Deux-Sèvres :

- Mme Sylvie ANDRE, secrétaire administrative chargée de la réglementation funéraire

Membres désignés par le président du centre de gestion de la fonction publique territoriale des Deux-Sèvres :

- M. Philippe MATHIS, directeur général
- Mme Monique POUZINEAU, directrice générale adjointe

Membres désignés par le président de l'union départementale des unions familiales des Deux-Sèvres :

- M. Christian BIOTEAU
- M. Bruno MARCHAND
- Mme Fabienne SABOURIN

Article 2 : Les autres dispositions de l'arrêté du 11 mars 2016 susvisé demeurent inchangées.

Article 3 : Le secrétaire général de la préfecture, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

NIORT, le 27 juillet 2016

Le Préfet,
Pour le Préfet et par délégation,
Le Secrétaire Général de la préfecture,


Didier DORÉ